

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE LISTUGUJ
pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014**

ENTRE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PAR : Katia Petit
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE : 25/04/2014

LE LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Listuguj pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le paragraphe 20.1 e) de l'Entente est remplacé par le suivant :

« 20.1 e) 1 252 672 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 328 184 \$ pour l'exercice financier 2013-2014. »

3. Le sous-article 20.2 alinéa 1 de l'Entente est remplacé par le suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ration suivant : cinquante-deux (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, leur contribution respective est de :

i) 651 389,44 \$ pour le Canada.

ii) 601 282,56 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 170 655,68 \$ pour le Canada.

iv) 157 528,32 \$ pour le Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

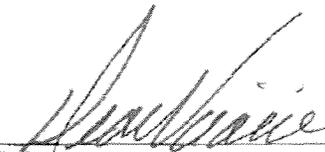
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le paragraphe 20.1e) alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. Pour l'exercice financier 2013-2014, l'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'Annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

MARCH 27, 2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


LE SOUS-MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

25.03.2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

31 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	651 389,44 \$
Québec	601 282,56 \$
Total	1 252 672,00 \$
Coûts estimés	
Salaires et charges sociales	800 000,00 \$
Opérations policières	257 672,00 \$
Entretien et réparation /location d'équipements	100 000,00 \$
Formation continue	95 000,00 \$
Total	1 252 672,00\$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	170 655,68 \$
Québec	157 528,32 \$
Total	328 184,00 \$
Coûts estimés	
Interpol communication/CRPQ	46 500,00 \$
Système de communication	46 684,00 \$
Véhicules de police (3)	170 000,00 \$
Armes	10 000,00 \$
Ivressomètre	15 000,00 \$
Uniformes et équipements	40 000,00 \$
Total	328 184,00 \$